

DECLARATION PUBLIQUE D'INTERETS (DPI)

Arrêté du 5 juillet 2012 portant fixation du document type de la déclaration publique d'intérêts mentionnée à l'article L. 1451-1 du code de la santé publique

Je soussigné(e) **MARIE-LAURE CHAIX**

Reconnais avoir pris connaissance de l'obligation de déclarer tout lien d'intérêts direct ou par personne interposée avec les entreprises, établissements ou organismes dont les activités, les techniques et les produits entrent dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'organisme au sein duquel j'exerce mes fonctions ou de l'instance collégiale, de la commission, du conseil, du groupe de travail, dont je suis membre ou invité à apporter mon expertise, ainsi qu'avec les sociétés ou organismes de conseil intervenant dans les mêmes secteurs.

Je renseigne cette déclaration en qualité :

- D'agent de Santé publique France
- De membre ou conseil d'une instance collégiale, d'une commission, d'un comité ou d'un groupe de travail (veuillez préciser) au sein de Santé publique France
- De personne invitée à apporter mon expertise à Santé publique France
- Autre (préciser)

Je m'engage à actualiser ma DPI dès qu'une modification intervient concernant ces liens ou que de nouveaux liens sont noués, et au minimum annuellement même sans modification.

Il vous appartient, à réception de l'ordre de jour d'une réunion, de vérifier si les liens d'intérêts que vous avez déclarés ou qui pourraient apparaître de manière ponctuelle sont compatibles avec votre présence lors de tout ou partie de cette réunion et d'en avertir l'interlocuteur désigné au sein de l'institution, et le cas échéant le président de séance, si possible, avant sa tenue. En cas de conflits d'intérêts, votre présence est en effet susceptible d'entacher d'irrégularité les décisions prises ou les recommandations, références ou avis émis et d'entraîner l'annulation de la décision prise ou de celle qu'aura pu prendre l'administration au vu de cette délibération.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mél à l'adresse suivante : dpi-support@santepubliquefrance.fr.

Le présent formulaire sera publié sur le site de l'institution ou des institutions mentionnées dans la déclaration et/ou sur le site du ministère chargé de la santé.

1. Votre activité principale

1.1 Votre activité principale exercée actuellement

Activité libérale

Autre (activité bénévole, retraité, ...)

Activité salariée

Employeur principal	Adresse de l'employeur	Fonction occupée dans l'organisme	Début	Fin
Université Paris Descartes Faculté de Médecine	15 rue de l'école de Médecine 75006 Paris	MCU-PH	09/2000	08/2014
Université Paris Diderot-Faculté de Médecine	5 rue Thomas-Mann, 75205 Paris cedex 13	MCU-PH	09/2014	

1.2 Vos activités exercées à titre principal au cours des 5 dernières années

A ne remplir que si différentes de celles remplies dans la rubrique 1.1

Activité libérale

Autre (activité bénévole, retraité, ...)

Activité salariée

2. Vos activités exercées à titre secondaire

2.1 Vous participez ou vous avez participé à une instance décisionnelle d'un organisme public ou privé dont l'activité, les techniques ou produits entrent dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de Santé publique France

Sont notamment concernés les établissements de santé, les entreprises et les organismes de conseil, les organismes professionnels (sociétés savantes, réseaux de santé, CNPS), les associations de patients.

Actuellement ou au cours des 5 années précédentes

Organisme (société, établissement, association)	Fonction occupée dans l'organisme	Rémunération	Montant perçu	Début	Fin
Agence Nationale de Recherche sur le SIDA	Membre du Comité Scientifique Sectoriel 3	Aucune		11/2014	

2.2 Vous exercez ou vous avez exercé une activité de consultant, de conseil ou d'expertise auprès d'un organisme entrant dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de Santé publique France

Il peut s'agir notamment d'une activité de conseil ou de représentation, de la participation à un groupe de travail, d'une activité d'audit, de la rédaction d'articles ou de rapports d'expertise.

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

2.3 Vous participez ou vous avez participé à des travaux scientifiques et études pour des organismes publics et/ou privés entrant dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de Santé publique France.

Doivent être mentionnées les participations à des travaux scientifiques, notamment la réalisation d'essais ou d'études cliniques ou pré-cliniques, d'études épidémiologiques, d'études médico-économiques, d'études observationnelles sur les pratiques et prescriptions, etc.

Actuellement ou au cours des 5 années précédentes

Organisme (société, établissement, association)	Domaine et Type de travaux	Nom du produit de santé ou du sujet traité	Essais ou études cliniques ou précliniques	Type d'étude	Votre rôle	Rémunération	Montant perçu	Début	Fin
ANRS	VIH - Etudes virologiques	Etudes de la diversité virale chez des patients inclus dans la cohorte PRIMO	Non	Etude monocentrique	Investigateur principal	A un organisme dont vous êtes membre ou salarié (préciser) : AP-HP	108 636 €	10/2011	10/2013
ANRS	VIH - Etudes virologiques	UDS chez les patients inclus dans la cohorte PRIMO	Oui	Etude monocentrique	Investigateur principal	A un organisme dont vous êtes membre ou salarié (préciser) : AP-HP	21 600 €	03/2015	02/2016
ANRS	VIH - Etudes virologiques	Sensibilité du VIH-1 à la neutralisation, évolution au cours de l'épidémie et impact de la diversité génétique	Oui	Etude monocentrique	Co-investigateur	A un organisme dont vous êtes membre ou salarié (préciser) : INSERM Paris 7	7 500 €	01/2015	12/2016

2.4 Vous avez rédigé un article, intervenez ou êtes intervenu dans des congrès, conférences, colloques, réunions publiques diverses ou formations organisés ou soutenus financièrement par des entreprises ou organismes privés entrant dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de Santé publique France

Actuellement ou au cours des 5 années précédentes

Entreprise ou organisme invitant (société, association)	Lieu et intitulé de la réunion	Sujet de l'intervention / Nom du produit visé	Prise en charge des frais de déplacement	Rémunération	Montant perçu	Début	Fin
JANSSEN	-	BOARD	Non	Au déclarant	800 €	01/2013	01/2013
GILEAD	DIJON -	Actualités virologiques	Oui	Au déclarant	600 €	06/2013	06/2013
BMS	Bruxelles -	EACS	Oui	Aucune		10/2013	10/2013
GILEAD	Paris -	BOARD STRIBILD	Non	Au déclarant	800 €	11/2013	11/2013
ViiV	Paris -	BOARD VIROLOGIE	Non	Au déclarant	800 €	09/2013	09/2013
BMS	-	Best of bibliographie	Oui	Au déclarant	600 €	01/2013	01/2013
MSD	-	CROI 2013	Oui	Aucune		03/2013	03/2013
BMS	TOURS -	Actualités virologiques	Oui	Au déclarant	700 €	05/2014	05/2014
GILEAD	PARIS -	BOARD STRIBILD	Non	Au déclarant	914 €	04/2014	04/2014
Gilead	-	VIH Virologie		Au déclarant	2 980 €	01/2011	12/2011
Bristol Myers Squibb	-	Virologie VIH		Au déclarant	754 €	01/2011	12/2011
ViiV Healthcare	-	Virologie VIH		Au déclarant	650 €	01/2012	12/2012
Janssen	-	Virologie VIH		Au déclarant	700 €	01/2012	12/2012
Merck Sharp Dohme	-	Virologie VIH		Au déclarant	500 €	01/2012	12/2012
ViiV Healthcare	Seattle - CROI 2012	Croi 2012	Oui	Aucune		03/2012	03/2012
Bristol Myers Squibb	Boston - Congrès CROI	CROI 2011	Oui	Aucune		02/2011	02/2011
Janssen	-	Virologie VIH		Au déclarant	750 €	01/2011	12/2011
GILEAD	Berlin -	Worshop international HIV resistance	Oui	Aucune		06/2014	06/2014
GILEAD	Paris -	BOARD STRIBILD	Non	Au déclarant	914 €	09/2014	09/2014
Merck Sharp Dohme	Paris -	Qui ne pas traiter ?	Non	Au déclarant	500 €	11/2012	11/2012
ViiV Healthcare	Paris - Compartiments anatomiques, faut-il en tenir compte ?	Compartmentalisation du VIH dans les compartiments anatomiques	Non	Au déclarant	650 €	10/2012	10/2012
Merck Sharp Dohme	Genève - Congrès VIH francophone	Actualités sur le VIH	Oui	Aucune		03/2012	03/2012
GILEAD	Bruxelles - AFRAVIH	AFRAVIH	Oui	Aucune		04/2016	04/2016
JANSSEN	-	CROI 2014	Oui	Aucune		03/2014	03/2014

ViiV	Toronto -	Worshop International HIV resistance	Oui	Aucune		06/2013	06/2013
BMS	-	BEST OF BIBLIOGRAPHIE	Oui	Au déclarant	600 €	02/2014	02/2014
MSD	Boston -	CROI 2016	Oui	Aucune		02/2016	
JANSSEN	Barcelone -	EACS	Oui	Aucune		10/2015	
ViiV	Paris -	Adboard Virologie		Au déclarant	800 €	11/2014	
GILEAD	-	Actualités		Au déclarant	800 €	10/2014	
ViiV	Paris -	Compartiments		Au déclarant	450 €	10/2014	
BMS	Paris -	BOARD VIH/VHC		Au déclarant	800 €	12/2015	
GILEAD	Paris -	BOARD		Au déclarant	914 €	12/2014	

2.5 Vous êtes inventeur et/ou détenteur d'un brevet ou d'un produit, procédé ou toute autre forme de propriété intellectuelle non brevetée en relation avec le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de Santé publique France

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

3. Activités que vous dirigez ou avez dirigées et qui ont bénéficié d'un financement par un organisme à but lucratif dont l'objet social entre dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de Santé publique France

Le type de versement peut prendre la forme de subventions ou contrats pour études ou recherches, bourses ou parrainage, versements en nature ou numéraires, matériels, taxes d'apprentissage.

Sont notamment concernés les présidents, trésoriers et membres des bureaux et conseils d'administration.

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

4. Participations financières dans le capital d'une société dont l'objet social entre dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de Santé publique France

Tout intérêt financier : valeurs mobilières cotées ou non, qu'il s'agisse d'actions, d'obligations ou d'autres avoirs financiers en fonds propres ; doivent être déclarés les intérêts dans une entreprise ou un secteur concerné, une de ses filiales ou une société dont elle détient une partie du capital dans la limite de votre connaissance immédiate et attendue. Il est demandé d'indiquer le nom de l'établissement, entreprise ou organisme, le type et la qualité des valeurs ou pourcentage du capital détenu.

(Les fonds d'investissement en produits collectifs de type SICAV ou FCP - dont la personne ne contrôle ni la gestion, ni la composition - sont exclus de la déclaration).

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

5. Proches parents salariés et/ou possédant des intérêts financiers dans toute structure, dont l'objet social entre dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de Santé publique France

Les personnes concernées sont :

- le conjoint [époux (se) ou concubin(e) ou pacsé(e)], parents (père et mère) et enfants de ce dernier
- les enfants
- les parents (père et mère)

Cette rubrique doit être renseignée si le déclarant a connaissance des activités de ses proches parents.

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

6. Autres liens d'intérêts que vous considérez devoir être portés à la connaissance de Santé publique France

Si besoin, au vu des précisions apportées par l'organisme au présent document-type.

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

7. Si vous n'avez renseigné aucun item après le 1, cochez la case et signez en dernière page

Je n'ai renseigné aucun item après la section 1.

Article L. 1454-2 du code de la santé publique

« Est puni de 30 000 euros d'amende le fait pour les personnes mentionnées aux I et II de l'article L. 1451-1 et à l'article L. 1452-3 d'omettre, sciemment, dans les conditions fixées par ce même article, d'établir ou de modifier une déclaration d'intérêts afin d'actualiser les données qui y figurent ou de fournir une information mensongère qui porte atteinte à la sincérité de la déclaration ».

Fait à Paris
Le 13/09/2016



Signature obligatoire
(mention non rendue publique)

Les informations recueillies seront informatisées et votre déclaration (à l'exception des informations relatives aux montants déclarés et à l'identité des proches) sera publiée sur le site internet de Santé publique France. Santé publique France est responsable du traitement ayant pour finalité la prévention des conflits d'intérêts en confrontant les liens déclarés aux objectifs de la mission envisagée au sein de Santé publique France.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un méil à l'adresse suivante : dpi-support@santepubliquefrance.fr